



CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE

VÉHICULES ET BATTERIES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La contribution environnementale comprend un montant pour le véhicule et un montant supplémentaire pour la batterie du véhicule électrique, le cas échéant.

La contribution environnementale pour les véhicules s'élève à (prix TVAC) :

Type de véhicule	Prix
Moteurs avec une batterie de plus de 25 kg	€ 5
Voitures particulières et camionnettes	€ 10
Bus	€ 150
Camions	€ 250

La contribution environnementale pour les batteries ou modules destinés à la traction de véhicules hybrides, hybrides rechargeables ou électriques s'élève à (prix TVAC) :

Poids	Prix NiMH-, NMC- et autres batteries	Prix LFP-batteries
< ou = 40 kg	€ 5	€ 10
> 40 kg à 100 kg	€ 15	€ 30
> 100 kg à 350 kg	€ 25	€ 50
> 350 kg à 1000 kg	€ 50	€ 100
> 1000 kg	€ 0,1/kg	€ 0,2/kg

(1) NiMH : nickel-métal hydrure - NMC : nickel-manganèse-cobalt

(2) LFP : phosphate ferrique de lithium

PLUS D'INFOS



LA MOBILITÉ DURABLE IMPLIQUE ÉGALEMENT LE RECYCLAGE

febelauto